

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

LIENCOURT

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Cavité
- Nouvelle construction
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- UT : Zone urbaine correspondant aux campings
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Maison remarquable
2	Eglise et Monument aux morts
3	Calvaire

Emplacements réservés

Numéros	Désignation	Surfaces en m ²
1	Défense incendie	114
2	Extension cimetière	506

